

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 26/09/2022
DATE D'AFFICHAGE : 14/10/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 10 - Absents : 8 - Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u> Remboursement achat carburant

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 10 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 8 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que les achats de carburant pour les véhicules de la Fédération sont faits dans les stations de TotalEnergies en utilisant des cartes dédiées à chaque véhicule.

Depuis septembre, ces stations de TotalEnergies se retrouvent régulièrement en rupture d'approvisionnement et les utilisateurs se retrouvent en difficulté pour réaliser le plein des véhicules et mener à bien leurs missions.

Dans ce contexte et afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services, il propose d'accepter que les utilisateurs de véhicule puissent occasionnellement aller faire le plein dans d'autres stations-services, prennent en charge la dépense et puissent en être remboursés par la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- accepte que de manières occasionnelles, en cas d'impossibilité de faire le plein de carburant des véhicules de la FDE dans une station TotalEnergies, les utilisateurs puissent faire le plein de carburant dans une autre station ;
- accepte de rembourser les utilisateurs de véhicules des frais engagés pour réaliser ces pleins de carburant dans d'autres stations, sur présentation des justificatifs ou à défaut d'une attestation de l'autorité territoriale.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

Franck BEAUVARLET

